

extraits du discours des vœux à la population du 24 janvier



Chères Marssacoises, chers Marssacois,

Les élus du Conseil Municipal et moi-même sommes heureux de vous recevoir pour la dernière cérémonie des vœux de notre mandature.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, cette année est une année particulière. Dans deux mois nous serons appelés aux urnes pour les élections municipales. Et donc des règles de communication sont à respecter.

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas éditer notre journal municipal en mars, mois d'élections.

Et concernant cette soirée, je vais centrer mes propos essentiellement sur le bilan de de l'année écoulée et vous informerai, pour 2020, uniquement d'actions déjà engagées.

Avant de commencer, je souhaite simplement vous dire combien ces six dernières années ont été riches d'idées, de travail, de rencontres, de projets, de mises en œuvre,... Cela a été un véritable honneur pour mon équipe et moi-même d'être en charge des affaires communales.

En 2019, Mesdames et Messieurs, nous avons terminé trois chantiers importants pour notre commune.



Le premier, c'est celui de la rue du Nord

Totalement redessinée, cette rue a complètement changé de visage. Il a fallu plus d'un an de travaux pour en faire la belle rue qu'elle est maintenant.

Le chantier s'est fait sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération comme tous les chantiers voirie. Il a été particulièrement bien encadré pour minimiser les désagréments envers les riverains, qui ont été très impactés au quotidien. Et la même chose pour les commerçants

suite page 36

[sommaire]

Cérémonie des voeux	p 1 et p 36 à 39
Les travaux sur notre commune	p 3 à 5
Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962	p 5
Elections municipales, appel à bonne volonté	p 5
Départ à la retraite de Monsieur Patrick Géyer	p 6
Grand succès pour la crèche	p 6
Un 2 ^{ème} titre de champion de France pour un marssacois	p 6
Atelier Découverte parent-enfant	p 6
Loto de l'ADMR	p 7
Erratum : un office notarial ouvre à Marssac sur Tarn	p 7
8 décembre, une sacrée journée	p 8 & 9
Agenda des manifestations	p 10
Ambiance Scandale... L'année 2020 va danser	p 10 & 11
Nouvelle dynamique pour le Marssac Basket Club	p 11
Noël du personnel	p 12 & 13
Etat civil	p 13
Trois chorales pour un concert de Noël réussi	p 14
Vacances de février : «Le Centre de Loisirs fait son carnaval»	p 14
Prévention des cambriolages	p 15 & 16
Club des Aînés	p 17
Un dernier MI pour la route ?	p 17
Portes ouvertes à la cantine	p 18 & 19
Pluviométrie depuis 1997	p 19
Cérémonie «Un enfant, un arbre»	p 20 & 21
Judo Club Marssacois : les jeunes à l'honneur	p 22
Le Père Noël superstar au Judo Club Marssacois	p 22
Jeunes lycéennes étrangères recherchent une famille d'accueil	p 23
Numéros utiles	p 23
Compte rendu du Conseil Municipal	p 24 à 27
Elections Municipales & Communautaires	p 27
Vos relais de quartier	p 28
Nouvelle équipe pour le Conseil Municipal Jeunes	p 29 à 31
Un repas des aînés festif et dansant	p 32 à 34
Marssac vice-champion(ne) en Cathare	p 34
Elections Municipales & Communautaires	p 35
Cérémonie des voeux	p 36 à 38
Flashback sur le succès du marché de Noël de Marssac	p 39
Ecole de Marssac : ouverture des inscriptions pour la rentrée 2020	p 39
Vide Dressing du Comité des Fêtes	p 40
Noël en fête au CLAE de Marssac	p 40

Précision

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :

Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :

P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations

Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1 600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

Votre Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Vendredi

8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Samedi matin de 8h30 à 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

accueil@marssac-sur-tarn.fr

www.marssac-sur-tarn.fr

Mme Catala, assistante sociale, reçoit sur rendez-vous le mardi de 9h30 à 12h. Tél : 05 63 48 17 20

Retrouvez votre Marssac Info

TOUT EN COULEUR

sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Vous souhaitez communiquer, vous êtes une association, une entreprise. Vous voulez annoncer un évènement, une manifestation, des résultats...

LA DÉPÊCHE

Paulette Cluzel, correspondante de la Dépêche pour la commune de Bernac depuis 2010, assure également le poste de correspondante pour la commune de Marssac.

Vous pouvez lui transmettre vos brèves ou vos articles et photos pour les activités ou les évènements que vous organisez et pour lesquels vous souhaitez une parution en page locale sur la Dépêche.

La Grèze - 81150 BERNAC - tél 05 63 55 22 81 - popojournal@outlook.fr

Le Tarn Libre
Le journal du Tarn

Marssac Info

Envoyez vos articles et vos photos à
Christine Balazard : christine.balazard@wanadoo.fr

Envoyez vos articles et vos photos à Pascal Crépin
pascal.crepin@wanadoo.fr

à vous !

Vous souhaitez donner votre point de vue, proposer ou animer des rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 80 41 20 42

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Les travaux sur notre commune



Dernières opérations sur le nouveau parking de l'avenue d'Albi

Il ne manquait que le marquage au sol et la signalisation verticale pour pouvoir ouvrir le parking à la population. C'est maintenant chose faite. Tout proche des commerces il est idéal pour s'arrêter faire ses courses chez les commerçants de Marssac.

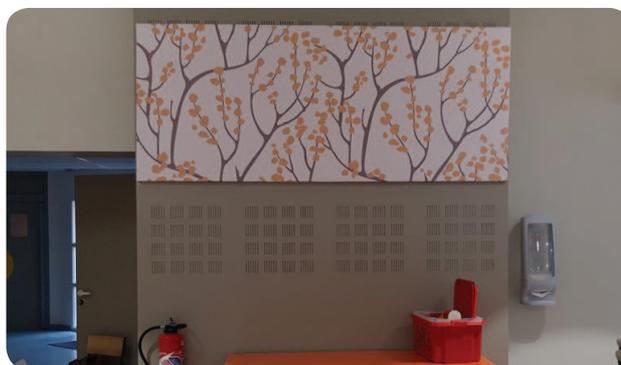


Travaux au stade Saint-Maury

Moins emblématique que le stade Désiré Gach qui abrite le terrain d'honneur, le stade Saint-Maury accueille les joueurs pour les entraînements de semaine. Afin d'améliorer la perméabilité et la planéité des pelouses, nos agents espaces verts ont réalisé une importante opération de sablage, ce qui devrait permettre de limiter les phénomènes de compactage cet hiver.



Un cheminement «petit pas» marque désormais le chemin du self.



De nouveaux panneaux acoustiques à la cantine

Commandés dans les temps, mais livrés tardivement, ces panneaux sur toile viennent compléter le dispositif de lutte contre le bruit dans la nouvelle cantine. Outre leur qualité acoustique, ils sont aussi décoratifs et participent à la convivialité des lieux.

Compteur électrique ouvert = danger !

Lors de promenades dans Marssac il n'est pas rare de voir ça et là des boîtiers de compteurs électriques ouverts, cassés...

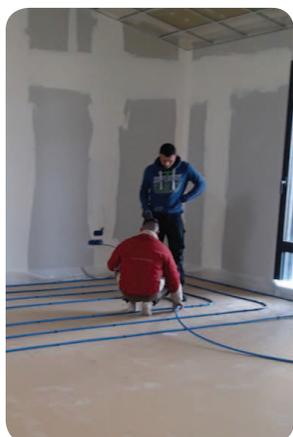
Nous tenons à alerter les propriétaires sur le danger qu'ils font courir aux jeunes enfants.

Merci de les faire réparer rapidement.





Nouvelle école élémentaire et agrandissement de la cantine scolaire



La nouvelle école élémentaire et l'agrandissement de la cantine en chiffres

L'école

1317 m² de surface de plancher créés

1 hall d'accueil	115 m ²
9 classes de 65 m ² chacune	
1 salle multifonction, bibliothèque - centre de documentation	95 m ²
1 bureau de direction	13,5 m ²
1 salle des professeurs	20 m ²
1 bloc sanitaires filles	17 m ²
1 bloc sanitaires garçons	13 m ²
1 local de rangement	15,5 m ²
1 local ménage	18 m ²
1 préau	200 m ²
1 cour commune avec le CLAE	850 m ²
1 garage à vélos couvert	15 m ²

La cantine

Agrandissement et réaménagement de la partie technique : + 30 m²

Agrandissement de la partie restaurant : + 70 m²

Le chantier de la nouvelle école élémentaire avance bien

Les tuyaux de chauffage au sol ayant été installés et la chape coulée sur les 2/3 des surfaces avant les vacances de Noël, les ouvriers ont pu reprendre les travaux dès la rentrée.

Le plaquiste termine les cloisons et va bientôt attaquer les faux-plafonds. Le chauffagiste continue la pose des tuyaux de chauffage, l'électricien suit le plaquiste et les travaux de peinture ont démarré.

A noter : le tiers restant de la chape sera coulé pendant les vacances de février.

Bonne Année 2020

Les travaux sur notre commune

Le talus rue Jean Fraisse
a été réhabilité

Avant



Après



Piétons mieux protégés

Un marquage au sol a été réalisé au droit des ateliers municipaux afin que les piétons qui empruntent le passage piéton de la rue des Trincades et de la voie SNCF puissent ensuite gagner le trottoir de la rue des écoles en toute sécurité.



Elections Municipales & Communautaires

Dimanches 15 et 23 mars 2020

**Appel à bonne volonté pour la tenue
des bureaux de vote**

A chaque élection nous avons besoin de bénévoles pour renforcer les effectifs des permanences des deux bureaux de vote de la commune, en journée (permanence de 2h) ou à 18h, au moment du dépouillement.

Si vous êtes intéressé(e), disponible, contactez le service Elections de la mairie au 05 63 55 07 48.



Cérémonie commémorative du 19 Mars 1962

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 21 mars à 11h** devant le monument aux morts de Marssac pour une cérémonie en mémoire de la fin de la guerre d'Algérie.

Un apéritif sera servi à la Mairie à la suite de la cérémonie.

Se souvenir : la loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars, date anniversaire du cessez le feu en Algérie, journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



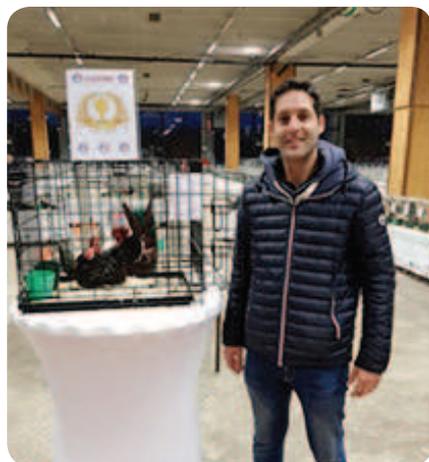
Départ à la retraite de Monsieur Patrick Géyer



Boulangier à Marssac depuis 22 ans, gérant de La Ronde des Pains, Patrick Géyer a pris sa retraite le 20 décembre dernier.

Il remercie chaleureusement toute sa clientèle et souhaite une très bonne année à l'ensemble des marssacois et des marssacoises.

Un 2^{ème} titre de champion de France pour un marssacois



Après un premier titre de champion de France en 2016 à Périgueux, M. Grégory Blanc, vice président et trésorier du club s'est vu octroyé un deuxième titre de champion, trois ans après, lors du championnat de France à Nantes le 14 et 15 décembre 2019.

Bon à savoir : l'association Chabo Club France est un club technique qui a pour objectif de regrouper des éleveurs Français et Européens de Chabo (Race de poule naine d'ornement), de promouvoir et d'améliorer la race tout en faisant la diffusion des variétés.

Grand succès pour la crèche

Vous êtes venus nombreux visiter la crèche exposée, au sein de l'église de Marssac, dans la Chapelle du Sacré Cœur et nous vous en remercions très chaleureusement.



Vous avez ainsi pu constater combien les personnages, dûment restaurés, avaient fière allure dans leurs vêtements rutilants. Et vous avez pu admirer la fresque murale représentant un panorama du Moyen Orient, réalisée par les enfants de la paroisse en totale adéquation avec l'évènement de Noël.

Nous vous réitérons nos remerciements et vous disons au Noël prochain.

Nouveau à Marssac Atelier Découverte parent-enfant (Association Pleine Conscience de Soi)

L'association propose une initiation à la méditation de pleine conscience pour les enfants de 7 à 11 ans avec leurs parents

Apprendre à être plus calme, plus attentif,
moins anxieux
Etre plus confiant...

Atelier découverte le 17 avril de 10h à 11h15 (15€)

Renseignements et Inscriptions : 06.23.56.71.57

Attention, places limitées.



L'Association ADMR
Marssac-sur-Tarn - Florentin - Rivières - Terssac
organise son **loto de printemps**

le dimanche 5 avril à 14h30 à la salle des fêtes de Marssac

Très nombreux lots !



Erratum : un office notarial ouvre à Marssac sur Tarn

Une erreur s'était glissée dans les jours d'ouverture.

Il faut lire :

«La SCP Pierre Tellier, Jean-Pierre Carayon, Christophe Mons, Olivier Tellier, Karine Céleste-Vignat, Julie Dupuy et Maillys Jean, dont le siège est à ALBI 24 rue de Genève a ouvert un bureau annexe à Marssac, le 13 novembre dernier.

Me Maillys Jean et Me Alexandra Avignon-Michaud vous reçoivent sur rendez-vous dans les bureaux de l'étude qui se situent au Domaine Lamartine.

Ce bureau est ouvert du mercredi au jeudi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le vendredi 8h30 à 12h et de 14h à 18h et le samedi 8h30 à 12h.

Pour toute demande de renseignements ou prise de rendez-vous, nous sommes joignables du mardi au samedi au 05.63.49.26.00. Au plaisir de vous recevoir.»



Une sacrée journée !

Rappelez-vous ce dimanche 8 décembre !

Ce jour-là commerçants et associations se sont associés pour nous offrir une journée exceptionnelle avec, dans la salle des fêtes, un superbe marché de Noël et sur la place du Barry du spectacle, de la musique, des animations, des stands, toute une journée de fête pour entrer dans la magie de Noël !

Ce jour-là, il y eu aussi le tirage de la Tombola des commerçants du marché et du village.

Ce jour-là il y a eu enfin la réception surprise qui a été faite au désormais célèbre Club de Foot de Marssac pour honorer son exceptionnel parcours en Coupe de France.

Ce fût une sacré belle journée !



Bonne Année 2020



Manifestations...

Mercredi 26 février

Atelier collectif «Echange autour du diabète» organisé par l'AFD – 18h – Salle associative La Boussole

Dimanche 15 mars

Vide dressing organisé par le Comité des Fêtes – de 8h à 17h – Salle des Fêtes

Dimanche 15 mars

Elections municipales et communautaires 1^{er} tour

Samedi 21 mars

Commémoration du 19 mars 1962 – 11h – Monument aux Morts

Dimanche 22 mars

Loto organisé par Ambiance Scandale – 15h Salle des Fêtes

Dimanche 22 mars

Elections municipales et communautaires 2^{ème} tour

Samedi 28 mars

Stage et soirée salsa organisés par l'association Sabor a Mi – Horaires non communiqués à ce jour – Salle des Fêtes – Ouvert à tous

Dimanche 5 avril

Loto organisé par l'association ADMR – 14h30 – Salle des Fêtes

Samedi 18 avril

Assemblée générale de la FNACA – 10h – Salle des Fêtes

Samedi 25 avril

Loto organisé par l'association Tempo Harmony – 20h30 – Salle des Fêtes



Studio de danse Ambiance Scandale... L'année 2020 va danser

Notre gala / goûter de Noël du dimanche 22 décembre a rencontré un gros succès auprès des spectateurs du studio de danse.

C'est devant une salle comble et un super public que nous avons fêté la fin de l'année ensemble.

Chaque saison, nous avons à coeur d'organiser un gala de danse en fin d'année à Marssac !

L'année 2020 va être scandaleusement dansante !

Un stage de danse prévue pour Mars avec un chorégraphe très apprécié du public, notre voyage de danse à Los Angeles (stage complet), tournage de nos clips vidéos, sorties danse... et bien évidemment la préparation de notre gala de juin «HARRY POTTER À SCANDAL POUDLARD» qui se jouera le dimanche 21 juin à 18h au Grand théâtre des Cordeliers à Albi.

Toute l'équipe du studio de danse Ambiance Scandale vous souhaite pour votre année 2020... une bonne santé, de la danse, du courage, de la passion et de l'amour.

Sur un jive Christophe Licata et son partenaire le studio de danse Ambiance Scandale !

En septembre, nous vous avons promis des surprises pour l'année 2020. Promesse tenue !

Nous recevons pour le 1^{er} stage de l'année et en exclusivité en Occitanie Christophe Licata danseur de «Danse avec les Stars sur TF1»

Il sera présent en stage de danse le Dimanche 29 mars de 10h30 à 12h en cours privé pour nos groupes adultes, afin de créer un bout de chorégraphie pour le gala de fin d'année.

De 14h30 à 16h pour un cours de danse ouvert à tous et à toutes.

Les écoles extérieures sont les bienvenues pour partager un moment de danse et surtout de folie sur un jive et un chacha.

Il serait bien dommage de s'en priver.

L'inscription au stage se fait en ligne (weezevent) via l'évènement sur la page Facebook du studio.

Le cours est ouvert à partir de 12 ans et est tous niveaux.

La création de notre gala «Harry Potter à Scandal Poudlard» a commencé. Les vidéos-clips seront prochainement tournés ainsi que le teaser de notre gala qui sera dévoilé durant le mois de mai.

Le studio de danse Ambiance Scandale est depuis sept ans en constante évolution et ne cesse de créer des spectacles originaux avec une écriture chorégraphique qui lui est propre.

2020 réserve encore bien des surprises.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux.

Instagram: studio_ambiance_scandale
Facebook: studio de danse ambiance scandale
Infos/contact : 06 82 40 75 78

Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr

Nouvelle dynamique pour le Marssac Basket Club

Club convivial et familial où nous comptons à ce jour 40 adhérents répartis en plusieurs équipes :

- U7 Mixte (2013 - 2014) le mercredi de 11h à 12h engagée en plateau
- U11 Mixte (2009 - 2010) le mercredi de 14h à 15h30 engagée en plateau
- U13 Filles (2007 - 2008) le vendredi de 18h à 19h30 engagée en championnat et tournoi 3x3
- Loisirs Mixte (il n'y a pas d'âge ni de niveau requis pour commencer) le vendredi de 19h à 20h30 quelques rencontres amicales seront prévues au cours de la saison...

Pour suivre notre actualité ou bien savoir si nos équipes jouent à domicile pour les soutenir, rendez-vous sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/Marssac-Basket-Club-105063790914095>.

Vous pouvez contacter aussi notre Président, Jean Michel Alaux, pour tous renseignements complémentaires par mail à marssacbasketclub@gmail.com.

Un tournoi mini-Basket sera organisé par le Club le dimanche 29 Mars. Des journées portes ouvertes sont prévues lors des entraînements du mois de Juin si vous ou votre enfant souhaitez essayer la pratique du Basket-Ball.

En espérant vous retrouver bientôt sur les terrains.

Le bureau



Noël du personnel

C'est dans la salle de l'ancienne cantine qu'avait pris place, ce 10 décembre, le grand sapin de Noël sous lequel le Père Noël n'avait pas manqué de s'attarder pour glisser paniers garnis pour les grands et cadeaux pour les jeunes enfants.

La soirée, qui a réuni de nombreux agents et élus, a débuté par un court discours de Madame le Maire qui a remercié les agents pour leur travail et leur implication au service de la commune avant de leur souhaiter à tous, au nom du conseil municipal, une très belle année 2020.

Après la distribution des cadeaux, très attendue par les enfants, la soirée s'est agréablement poursuivie autour d'un buffet gourmand qui a ravi petits et grands.





Etat civil du 17 novembre 2018 au 31 décembre 2019

avec l'autorisation de parution des intéressés ou de leur famille



NAISSANCES

POINTIN Cassandre	14/12/2018
RAMRANE Noa	27/02/2019
RIOU Yoni	26/03/2019
WENDT Tialetagi	16/05/2019
DESGARDIN Zélia	28/05/2019
LACARRIÈRE BASTIEN Linley	04/06/2019
BERTOZZI Matys	17/06/2019
AUTEXIER Lila	23/06/2019
RUIZ Lorena	28/07/2019
BARRIERE GAUBERT Anouk	04/08/2019
JANNET Léana	11/10/2019
DELMAS Louis	12/11/2019
ALBARET Camille	06/12/2019

36 avis de naissances nous ont été transmis depuis le 17/11/2018

MARIAGES

CINTAS Anthony et ALLET Marie-Pierre	02/03/2019
FAU Maxime et FARGIER Elise	15/06/2019

PRAT Geoffrey et BAISSIOS Delphine	12/07/2019
DALENS Jean-Marc et GRONDIN Marie	13/07/2019
EGRETEAU Loïc et NGUYEN Thi	03/08/2019
JULIEN Johann et PINERO Sophie	03/08/2019

10 Mariages ont été célébrés depuis le 01/01/2019



DÉCÈS

TERRAL Odile	25/01/2019
BARRAU Jacqueline	03/02/2019
DELSOL Raymonde	19/02/2019
RAYSSAC Georges	07/04/2019
SANCHEZ Guy	07/05/2019
TERRISSE Françoise	11/05/2019
CADILHAC Jeannine	20/05/2019
ALLOY Eveline	22/05/2019
HAAS Charles	06/06/2019
PALIS Jacques	09/06/2019
LOPEZ CORDOBA Erundina	19/06/2019
ALBINET Christian	24/06/2019
SANCHEZ Eustache	27/06/2019
GARRIDO François	29/07/2019
NEGRIER René	12/08/2019
BALMIER Jacques	23/11/2019
BARRIERES Paulette	03/12/2019
AMALRIC Jean	06/12/2019
CÉLIÉ Jean-Pierre	24/12/2019

31 Personnes nous ont quittés depuis le 01/01/2019

Trois chorales pour un concert de Noël réussi

L'église était bien remplie, ce samedi 13 décembre, pour le traditionnel concert de Noël qui accueillait cette année trois chorales de talent : L'Autan de Gaillac, les Croques-Notes de Lagrave et le chœur Pastel du Conservatoire d'Albi.

Toutes trois ont offert au public un répertoire de grande qualité mêlant avec bonheur Noël's populaires et œuvres classiques qui ont été longuement applaudis tout au long de la soirée.

C'est sur un chant commun que s'est terminée cette belle prestation qui s'est ensuite prolongée à la mairie où les élus avaient préparé vin chaud, tisanes et gâteaux, particulièrement appréciés par ces temps de froidure.

Prévention cambriolage, les bonnes pratiques, les bons réflexes, comment y faire face. Ci-contre une page recto verso à détacher et à conserver



Vacances de février : « Le Centre de Loisirs fait son carnaval »

Pour les prochaines vacances d'hiver l'équipe d'animation a préparé un programme riche et très varié pour les 3-11 ans.

Des sorties (Sammy Park à Puygouzon, cinéma à l'Athnor : «Piccolo Saxo et Cie», visite d'une ferme à Florentin), des moments pour faire la fête (journée carnaval : défilé, danses, pinãta, bataille de confettis...), des ateliers pour développer l'habileté (yoga, cirque, parcours tricycles et trottinettes), et des moments pour les plus gourmands (repas montagnard et américain, crêpes party...)



Mais aussi des jeux de plein air, des jeux d'expression, de musique et des activités de création rythmeront le programme des vacances des maternelles à Florentin.

Les plus grands qui seront accueillis sur le site de Lagrave vont aussi pouvoir profiter de nombreuses activités et sorties exceptionnelles (Luge au Plateau de Beille en Ariège ou encore La Cité de l'Espace à

Toulouse)... D'autres sorties plus proches, mais tout aussi attrayantes, sont programmées : piscine à Atlantis, ciné goûter et marché à Gaillac.

De nombreuses journées à thème rythmeront également les vacances («sports», «top chef», «musique», «jeux»..)

Ces vacances se clôtureront par un CARNAVAL sur les différents sites (chasse aux bonbons, maquillage, déguisements, danses...)

La navette au départ de Terssac, puis Marssac fonctionnera comme d'habitude, matin et soir, afin de faciliter les déplacements pour tous les enfants.

**Toutes les infos et les plannings des activités sont sur notre site internet cledeschamps81.fr
Les réservations se font par écrit auprès de l'association : reservation@cledeschamps81.fr ou par texto : 06 35 95 81 04.**



EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23

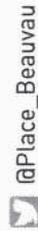


VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris



@Place_Beauvau

www.facebook.com/ministere.interieur



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Contre les cambriolages,
les bons réflexes!



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**



Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- **Si vous habitez Paris ou la petite couronne** (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- **Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne**, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

Club des aînés

Le jeudi 12 décembre les Aînés se sont retrouvés à la salle municipale pour un excellent repas de Noël servi de main de maître par la Maison Viaule.

81 adhérents ont répondu présents pour cet après-midi de convivialité et de bonne humeur, animé par Guylaine.

L'année 2019 s'est terminée par une dernière journée de belote et un loto.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une excellente nouvelle année et vous espère toujours aussi nombreux pour l'année à venir.

Le Président Pierre ROCHE



Un dernier MI pour la route ?



Comme annoncé dans le précédent Marssac Info, ce numéro double (janvier/février) est le dernier de notre mandature.

C'est aussi le dernier réalisé par Pascal Crépin, notre adjoint à la communication depuis 12 ans.

Je tiens, aujourd'hui, à le remercier chaleureusement de la part de toutes les marssacoises et de tous les marssacois lecteurs et utilisateurs du Marssac Info pour l'immense travail accompli.

Mais Pascal n'a jamais travaillé seul,

autour de lui, depuis des années s'est agrégée une équipe. Les relectrices et les relecteurs, qui mois après mois, ont scrupuleusement traqué la coquille, l'erreur, la faute. Je pense également aux distributeurs bénévoles qui, pour certains distribuent votre Marssac Info chaque mois.

Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés pour le service rendu à l'ensemble des habitants de Marssac.

Anne-Marie Rosé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Rosé'.

Portes ouvertes à la cantine

Pas de temps mort pour l'équipe d'élus mobilisée ce samedi 11 janvier pour l'opération portes ouvertes organisée pour les parents souhaitant visiter la nouvelle cantine. Ceux-ci sont venus nombreux, accompagnés de leurs enfants qui, pour les plus âgés, ont été très fiers de montrer qu'ils mangent au self, comme les grands du collège !

Selon les questions de chacun, toutes informations ont pu être données sur l'aménagement des lieux et l'organisation du service des repas.

Elus et parents, tout le monde s'est montré d'accord sur les points forts de cet équipement : le self, bien sûr, et l'autonomie qu'il permet aux enfants.

Mais aussi les couleurs chaleureuses de la salle de restauration, la luminosité des lieux, et l'efficacité du traitement de l'acoustique, tous éléments qui, combinés, permettent aux enfants de manger dans une ambiance plus sereine.



invitation



Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous inviter à découvrir la nouvelle cantine municipale et son self,
Samedi 11 janvier 2020
Portes ouvertes de 10h à 12h
Rue Lilian Doire (rue de la crèche)
Suivre le fléchage «Cantine»



Mairie de Marssac
05 63 55 40 47
accueil@marssac-sur-tarn.fr
www.marssac-sur-tarn.fr



La nouvelle cantine c'est aussi...

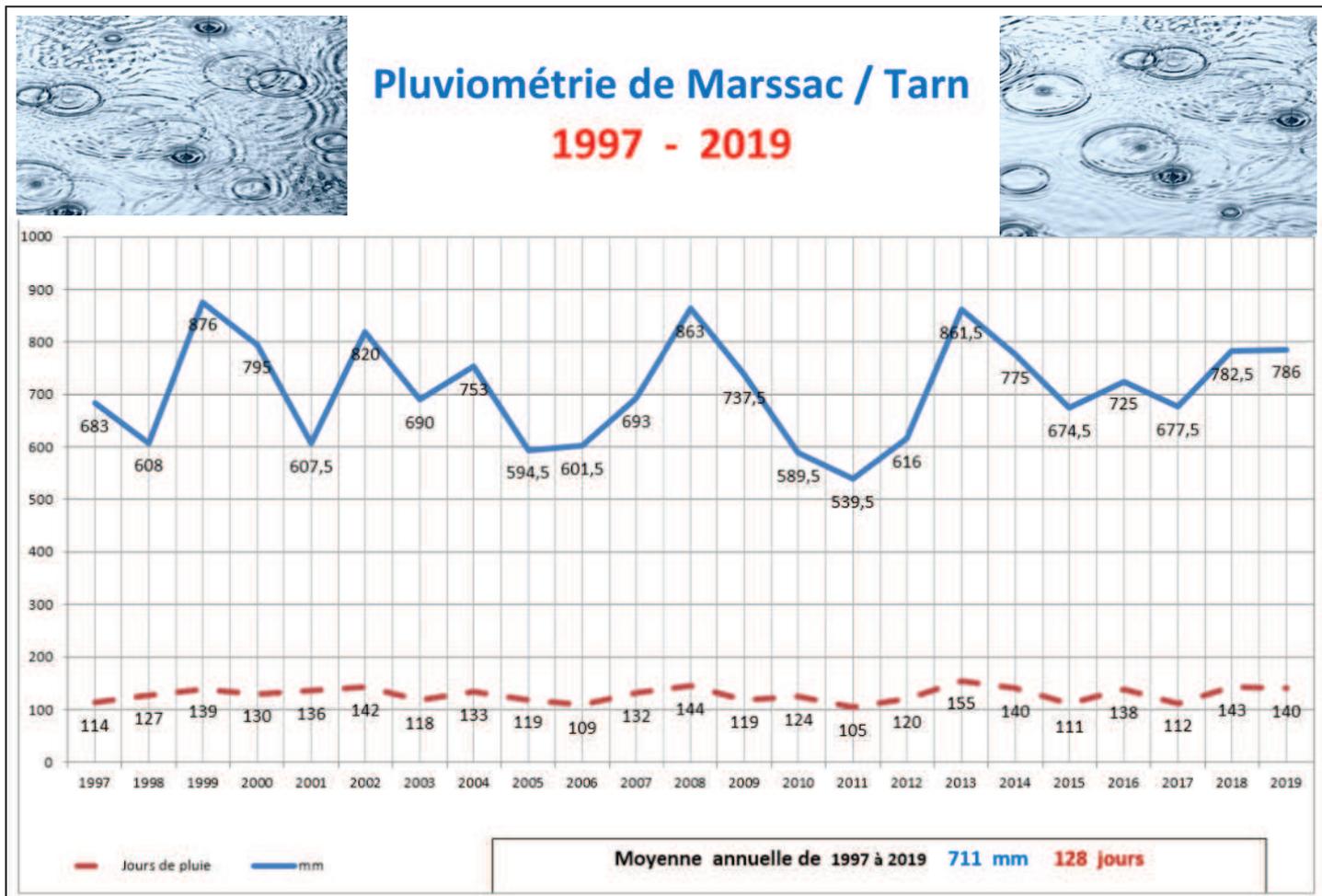


Plus de bio dans les assiettes

C'est là une des exigences inscrite par la mairie dans le cahier des charges du prestataire. Celui-ci a désormais obligation d'introduire 20% de produits bio dans les repas des élèves.

Des parents d'élèves associés au suivi de la qualité des repas : deux élus de l'association des parents d'élèves Cmonécole sont invités à participer à une réunion trimestrielle d'échanges et de proposition sur la qualité des repas.

La fin du plastique pour les contenants de livraison des repas. Ceux-ci sont désormais livrés et réchauffés dans des gastronomes en inox. Tous les aliments sont servis aux enfants dans de la vaisselle en grès.



Cérémonie «Un enfant, un arbre»

C'est le 30 novembre dernier qu'a eu lieu cette sympathique cérémonie qui s'est déroulée dans la salle associative «l'Astrolabe», où familles et bébés ont été accueillis par madame le Maire, madame Dominique Ferrière, adjointe en charge du cadre de vie et monsieur Gilbert Roche, conseiller municipal délégué.

Neuf bébés sur les 17 conviés étaient présents et chaque parent a pu découvrir au cours de la matinée l'arbre que son enfant parrainera. Les absents n'ont bien sûr pas été oubliés et ce sont bien 17 nouveaux arbres qui seront plantés prochainement par nos agents municipaux.

L'attribution des arbres s'est faite par tirage au sort.
Lila Autexier, Matys Bertozzi et Léa Laplace ont reçu un **Frêne Raywood**

Léonie Garcia, Linley Lacarrière Bastien, Emmie Tiné et Tom Pariset ont reçu un **Erable**

Maxence Gérard a reçu un **Pommier reine des Reinettes**

Tobias Goillot a reçu un **Lilas des Indes**

Noa Ramrane a reçu un **Magnolia**

Yoni Riou a reçu un **Prunier Guyot**

Lorena Ruiz a reçu un **Cerisier à fleurs**

Tialetagi Wendt et Cassandre Pointin ont reçu un **Poirier à fleurs**

Elise Crouzet a reçu un **Prunier Mirabelle**

Eyden El Amri et Léana Jannet ont reçu un **Liquidambar**



Chaque arbre sera porteur d'une plaque portant le prénom, le nom et la date de naissance de son petit parrain.

Une belle tradition à perpétuer longtemps encore !



Bonne Année 2020



Bon à savoir

Tous les ans la mairie de Marssac sur Tarn plante autant d'arbres qu'il est né d'enfants sur la commune au cours de l'année précédente. A ce jour, plus de 150 arbres ont été ainsi plantés sur le domaine public communal pour participer à la préservation de la biodiversité et lutter contre le changement climatique.

Judo Club Marssacois : les jeunes à l'honneur en ce début de saison



La saison 2019-2020 est déjà bien avancée et elle est déjà riche d'événements, de réussites et de nouvelles couleurs pour les judokas du Judo Club Marssacois.

Ce début d'année 2020 est l'occasion de présenter les plus belles réussites du club à mi-saison.

Toujours particulièrement dynamiques, les judokas, petits et grands, brillent sur les tatamis du département et de la région.

L'occasion nous est faite de mettre à l'honneur nos plus jeunes judokas. Ils sont de tous les podiums partout où ils se présentent au combat : Grand prix ceinture de couleur cadet et senior à Toulouse, Grand prix de Auch, Tournoi de Montredon, Compétitions départementales, animations du Comité du Tarn à destination de nos poussins et mini-poussins à Réalmont, entre autres.



Clément, Clara, Mickael et Manon sont sur la route de la ceinture noire.

Nous ne pouvons que les féliciter pour leur réussite, et remercier chaleureusement l'équipe encadrante sans laquelle rien n'est possible.

Le club se prépare à son stage annuel animé par Ferrid Kheder, il aura lieu cette année les 24, 25 et 26 janvier.

N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Nous accueillons les plus jeunes dès 4 ans.

Tous les renseignements sont disponibles sur le site internet et la page Facebook du club.

Le Judo Club Marssacois

Nos judokas se préparent également de la meilleure des façons pour passer leur grade : Abdelnour, Billel,

Le Père Noël superstar au Judo Club Marssacois



En fin d'année, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Père Noël venu distribuer ses cadeaux à nos petits judokas.

Nous le remercions très chaleureusement pour cette visite, ainsi que tous les parents et les familles venus en nombre pour cette belle occasion.



Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle adore la

musique et pratique la clarinette. Elle aime aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au basketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies: le football, la natation, la danse, et voyager.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. «Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :
Fabienne DAUZATS
fabienne.ef@sfr.fr
05.67.27.70.61 / 06.28.70.71.72

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
vanessa@cei4vents.com

Numéros utiles



Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Gendarmerie	17	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu	15	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Samu Social	115	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
Pompiers	18	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Sida Info Service	0800 840 800
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchèterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Déchèterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Tabac Info Service	0825 309 310
Alzheimer Info	0811 112 112	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Cancer Info Service	0810 810 821	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Docteur nuit urgence et week end	3966
Drogues Info Service	0800 23 13 13		

Numéro d'appel des urgences en Europe : 112

Le **112** ne se substitue ni au 15 (SAMU) ni au 17 (Gendarmerie) ni au 18 (Pompiers), numéros que l'on doit continuer à utiliser pour obtenir directement le service de secours adapté à la situation.

En revanche le 112 a vocation à être utilisé par les utilisateurs d'un portable. Depuis un téléphone mobile, le 112 est prioritaire sur tous les autres appels. L'accès au 112 nécessite la présence d'une carte SIM dans le téléphone portable, celle-ci permettant de repérer l'origine de l'appel. Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur mais indiquez à l'opérateur que tout va bien. Si vous raccrochez sans rien dire, il se peut qu'une aide d'urgence soit envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

- CONSEIL MUNICIPAL n° 19/05 - Compte-rendu de séance Séance du 9 décembre 2019 19h

L'an deux mille dix-neuf et le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
Pascal CRÉPIN, Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Michel GASC, Jean GUILHEM, Pascal PECHARMAN, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
Christelle CARRIERE représentée Lydie PICARONIE

Absents excusés : Fanny BOULZE, Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Elise FARGIER, Aline GARTNER, Anne PIEROT, Jean-Pierre PUJOL.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 04/12/2019

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

1 Défense extérieure contre l'incendie : convention tripartite pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pressions, points d'eau incendie raccordés au réseau d'eau potable

2 Modification du montant de l'attribution de compensation

3 Participation aux frais de maintenance du logiciel CivilNET-Finances et CivilNET-Ressources Humaines

Urbanisme

4 Acquisition de terrain

5 Création d'une chambre funéraire

Finances

6 Convention de restitution d'énergie

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal approuve ce rajout. La délibération portera le n°7.

1 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE CONVENTION TRIPARTITE POUR L'ENTRETIEN, LA REPARATION ET LA MESURE DE DEBIT-PRES- SION DES POINTS D'EAU INCENDIE RACCORDES AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR LE PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EAU POTABLE DU GAILLACOIS

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

La commune a transféré en décembre 2012 à la communauté d'agglomération de l'Albigeois la compétence service public de défense extérieure contre l'incendie.

Elle a conservé par contre le pouvoir de police spéciale Défense extérieure contre l'incendie (DECI) et doit, à ce titre, s'assurer de l'existence de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Le règlement départemental du Tarn de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 10 novembre 2016.

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois (S.M.A.E.P.G.) a proposé à la commune de Marssac l'établissement d'une convention tripartite entre le syndicat, la commune et la communauté d'agglomération, pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable entre le S.M.A.E.P.G., l'agglomération et la commune de Marssac sur Tarn.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la conclusion d'une convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable du syndicat entre le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois, l'Agglomération et la commune de Marssac sur Tarn

- AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes, et à signer la convention tripartite ainsi que toutes les pièces administratives, comptables et juridiques relatives à la conclusion de cette convention.

Arrivée de Monsieur Bruno DORÉ à 19h10

2 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBI- GEOIS MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 28 novembre 2019.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Clause de revoyure services communs : ADS, ressources-humaines, finances et informatique ;
- Mise à jour des périmètres des services communs ressources-humaines, finances, informatique et création du service commun achats publics / assurances / affaires juridiques ;
- Documents d'urbanisme : révisions et finalisations des plans locaux d'urbanisme communaux ;
- Balayage manuel des rues du quartier de Lapanouse à Albi.

Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
 VU le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 29 novembre 2019,
 APPROUVE le rapport 2019 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
 APPROUVE les montants d'attribution de compensation ci-dessous à compter de l'exercice 2019.

tences qui n'ont pas été transférées antérieurement à cet établissement.

Le législateur entend ainsi encourager la mutualisation et l'optimisation des infrastructures.

Cette mutualisation s'avère en phase avec une volonté commune de bonne organisation et d'optimisation des services née du fait que les collectivités concernées constatent que l'évolution de leurs modes de coopération impose des partenariats toujours plus étroits, mais aussi car elles mesurent que l'évolution des technologies nécessaires à la mise en œuvre des systèmes d'informations implique de plus en plus souvent la mise en réseau et la mutualisation des infrastructures (réseau métropolitain, virtualisation et partage de serveurs, rationalisation des outils de communication électronique, utilisation de logiciels identiques), notamment pour l'obtention d'économies d'échelle.

Enfin, la multiplicité et la complexité des technologies à maîtriser pour assurer l'administration des systèmes d'information ne peut qu'encourager les collectivités à mutualiser l'expertise et la gestion humaine en la matière.

C'est pourquoi les collectivités du territoire ont décidé la mise en commun de l'exploitation de leurs logiciels de gestion des finances et des ressources humaines, logiciels respectivement nommés CIVILNET-Finances et CIVILNET-Ressources humaines.

Aujourd'hui ces logiciels sont déployés à l'agglomération et dans 14 des 16 communes membres de notre EPCI.

Cette exploitation commune, notamment la prise en charge de leur maintenance et des coûts associés, s'accompagne d'effets qui sont réglés par une convention entre l'agglomération et ses communes membres qui a été adoptée lors du conseil communautaire du 12 novembre 2015.

Cette convention prévoit une répartition des coûts de maintenance selon la taille de la collectivité, soit :

- De 0 à 1 000 habitants : 650 € TTC / an
- De 1 000 à 3 000 habitants : 1 300 € TTC / an
- De 3 000 à 10 000 habitants : 2 600 € TTC / an
- Au-delà de 10 000 habitants : 9 150 € TTC / an

Dans la pratique cette tarification, établie par référence aux coûts assumés par les communes pour les solutions de logiciels dont elles disposaient précédemment, n'a pu être mise en œuvre, car elle s'est révélée inadaptée aux coûts réellement supportés annuellement par l'agglomération.

Une nouvelle répartition des coûts pourrait être envisagée au regard de la charge réellement acquittée par l'agglomération.

Jusqu'à présent, les coûts de maintenance ont été entièrement assumés par l'agglomération, ce qui a représenté une dépense cumulée de 144 861,04€

	AC après CLECT 2019			
	2019 (définitif)	2020 (prévisionnel)	2021 (prévisionnel)	à partir 2022 (prévisionnel)
Albi	4 092 769,43	4 019 241,04	4 019 240,04	4 018 175,04
Arthès	110 005,54	110 005,54	110 004,54	107 692,54
Cambon	-177 215,30	-177 215,30	-177 216,30	-177 969,30
Carlus	42 714,07	42 714,07	42 715,07	44 045,07
Castelnau de Lévis	-27 522,80	-27 522,80	-27 523,80	-24 773,80
Cunac	-101 205,30	-42 205,30	-42 205,30	-39 344,30
Dénat	-64 291,53	-54 291,53	-64 292,53	-61 891,53
Fréjarolles	-85 061,55	-84 658,84	-84 657,84	-86 332,84
Lescure d'Albigeois	-46 042,13	-46 301,06	-46 301,06	-49 080,06
Marsac	209 624,88	209 624,88	209 624,88	207 675,88
Puygouzon	54 738,26	55 270,75	55 271,75	59 107,75
Rouffiac	-60 654,19	-55 376,19	-65 376,19	-64 176,19
Saint Juéry	-358 190,49	-356 471,78	-356 470,78	-362 895,78
Saliès	-30 136,25	-30 136,25	-30 135,25	-31 752,25
Le Séquestre	337 277,64	337 277,64	337 278,64	347 124,64
Terresac	214 587,38	219 471,93	219 472,93	216 483,93
	4 025 369,22 €	4 013 998,36 €	4 013 998,36 €	4 013 998,36 €

3 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE MAINTENANCE DES LOGICIELS - CIVILNET-FINANCES ET CIVILNET-RESSOURCES HUMAINES

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

L'article L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes, par extension des dispositions de l'article L.5215-27 du même code, de confier à une communauté d'agglomération la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Cette disposition permet à l'établissement public de coopération intercommunale de se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par une convention de mise à disposition, y compris pour l'exercice de compé-

depuis la mise en production des logiciels (chiffre arrêté au 31/12/2018). Il convient donc de mettre en œuvre les modalités de remboursement des coûts de maintenance pour les collectivités qui en bénéficient, de manière à couvrir le montant des dépenses effectivement supportées.

Le coût de la maintenance des logiciels CivilNET-Finances et CivilNET-Ressources humaines s'élève à 30 000 € TTC en 2019.

Ce coût pourrait être réparti de la manière suivante :

- Communauté d'agglomération : 10 000 € TTC
- Ville d'Albi : 10 000 € TTC
- Autres communes : 10 000 € TTC

La nouvelle grille de répartition des coûts pourrait ainsi être la suivante :

- De 0 à 999 habitants : 250 € TTC / an
- De 1 000 à 2 999 habitants : 500 € TTC / an
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 200 € TTC / an
- De 5 000 à 9 999 habitants : 1 900 € TTC / an
- Au-delà de 10 000 habitants : 10 000 € TTC / an

Cette nouvelle grille sera mise en place à compter de 2019 sans remboursement des coûts précédemment supportés par l'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7-1 et L5215-27, VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

APPROUVE la répartition des coûts de maintenance des logiciels CIVIL NET FINANCES et CIVIL NET Ressources-humaines selon la grille ci-dessous à partir de l'année 2019 :

- De 0 à 999 habitants : 250 € TTC / an
- De 1 000 à 2 999 habitants : 500 € TTC / an
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 200 € TTC / an
- De 5 000 à 9 999 habitants : 1 900 € TTC / an
- Au-delà de 10 000 habitants : 10 000 € TTC / an

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

4 – ACQUISITION DE TERRAIN

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION

Il est proposé au conseil municipal d'acheter une parcelle de terrain appartenant à la famille Petit/Guyader, rue de florentin, afin de désenclaver les terrains situés côté distillerie. Ces terrains sont inclus dans une zone urbanisable sur laquelle le PLUi a posé une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) préconisant la réalisation à terme d'un cheminement doux (piétons, vélos) passant sur cette parcelle.

Le service des domaines, qui a été consulté, a évalué le terrain au prix de 4 000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 411 d'une contenance de 143 m2 au prix de 4 000 €, montant évalué par les domaines.

- CHARGE Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

5 – CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Présenté par Monsieur Thierry MALLÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION

La SCI Husso, représentée par Monsieur et Madame Chevallot, a déposé un dossier de création d'une chambre funéraire à Louman Sud (ZAC de la Violette) sur une parcelle de 1 857 m2. Ce projet comprend un bâtiment de 196 m2 et un parking de 10 places, dont une pour les personnes à mobilité réduite. Le bâtiment disposera d'une partie technique avec une salle de préparation ainsi qu'un salon d'accueil et deux salons de présentation. La date d'ouverture est prévue en juillet 2020.

Ce dossier est soumis à décision préfectorale après consultation du conseil municipal et avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Conformément aux dispositions de l'article R2223-74 du Code Général des collectivités territoriales, l'autorisation ne peut être refusée qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou de danger pour la salubrité publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les dispositions de l'article R2223-74 du Code Général des collectivités territoriales

- APPROUVE la création d'une chambre funéraire à Louman Sud (ZAC de la Violette).

6 – CONVENTION DE RESTITUTION D'ENERGIE

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Par décret en date du 13 janvier 1953, l'État a concédé à EDF la construction et l'exploitation des installations de la chute hydroélectrique de Rivières (81).

Les travaux ont eu pour effet de provoquer l'arrêt définitif d'une centrale hydroélectrique fondée en titre exploitée par un industriel (SACCM) sur le Tarn.

En conséquence et par application des dispositions de l'article 6 de la loi du 16 octobre 1919, une convention est intervenue le 5 janvier 1948 afin de préciser les modalités d'une restitution d'énergie au profit de la SACCM et aux droits de laquelle se trouve la commune de Marssac-sur-Tarn depuis 2009. La commune a mis en service un complexe omnisports sur la parcelle AD 285, terrain auquel est attaché le droit à restitution d'énergie électrique objet de la convention précitée et qui bénéficie à la commune comme l'a confirmé le jugement du TGI d'Albi le 04/12/2014 (confirmé par la Cour d'appel de Toulouse le 14/03/2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à l'article L337-9 du code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les sites ayant une



puissance souscrite supérieure à 36 kVA ont disparu. Le client doit choisir son fournisseur d'électricité conformément à l'article L331-1 du code de l'énergie. Afin de tenir compte du principe de libre choix du fournisseur et de la fin des tarifs réglementés, les parties entendent séparer le versement de l'indemnité due au titre de l'énergie restituée de la facturation du fournisseur d'électricité à compter du 1er janvier 2016.

En conséquence, pour toutes les raisons précitées, d'un commun accord entre les Parties, il a été décidé d'actualiser le mode de calcul de l'indemnité financière et le mode de versement financier. Le détail de ces modalités de calcul est précisé dans le projet d'avenant joint à la présente délibération.

Madame le Maire précise que les autres clauses de la convention du 5 janvier 1948 demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de 1948, ci-annexé, entre EDF et la commune.

7 – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Présenté par Madame le Maire

DELIBERATION

Les enseignants ont programmé un voyage scolaire

sur l'année scolaire 2019-2020. Il se déroulera à Berlats, sur la dernière semaine de mars 2020. 69 enfants sont concernés par ce voyage scolaire.

Monsieur le Directeur propose un plan de financement prévoyant une subvention de la commune de 2 000 €. Il s'établit comme suit :

DEPENSES

Adhésion	15€
Séjour (120 € X 69)	8 280 €
Trajet	959 €
TOTAL	9 254 €

RECETTES

Coopérative	4 000 €
Mairie	2 000 €
Participation des parents	3 254 €
TOTAL	9 254 €

Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires, précise que le groupe de travail «affaires scolaires» s'est réuni le 29 novembre 2019 et a donné un avis favorable au projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-APPROUVE le montant de subvention municipale qui sera versé sur le compte de la coopérative scolaire.

La séance est levée à 20h

Elections Municipales & Communautaires

dimanches 15 et 23 mars 2020

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter

Les électeurs qui ne seront pas en mesure de présenter une pièce d'identité le jour du vote ne seront pas autorisés à voter.

Toutes les pièces présentées doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

Liste des pièces d'identité acceptées

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire

- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État

- Carte vitale avec photographie

- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

- Carte d'invalidité avec photographie ou carte de mobilité inclusion avec photographie

- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie

- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires

- Permis de conduire

- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

RELAIS DE QUARTIER AU COEUR DE MARSSAC

Connaissez-vous votre relais de quartier ?

Ces volontaires, hommes et femmes, se mettent bénévolement au service de leur quartier pour plus de proximité entre les hommes. Ils sont présents dans chaque quartier. Vous trouverez ici leurs noms, leurs numéros de téléphone et/ou leurs mails.

N'hésitez pas à les contacter. Ils sont là pour vous informer, au plus près des réalités de la vie de votre quartier. Ils sont là aussi, à votre écoute, pour faire remonter vos observations en mairie et s'assurer des suites qui y sont données.

Secteur 1 Centre ville - Tonimarié Le hameau 2 - Vieux Marszac

Mme LO Catherine 05 63 55 20 51
M. MIALHE Xavier 06 83 20 31 96
xavier.mialhe@sfr.fr
M. GUILHEM jean 06 63 67 58 18
jean.guilhem@bbox.fr

Secteur 5 Le Clos Fleuri - Le Clos Provençal - Les Zagadies - Plaisance - Clos de Barret

Mme VINCENT Yveline 05 63 53 01 06
M. BRISSEBRAT Claude 06 69 56 50 17
claudette.brissebrat@sfr.fr

Secteur 2 Le Buc - Tourtignac

M. PECH Roger 05 63 55 42 75

Secteur 6 La Tancade - la Pelatié - Lavergne

Mme MAES Chantal 05 63 53 10 47

Secteur 3 Lamartine - Pelbousquié

M. REDELSPERGER Olivier 06 18 50 76 87
olivier.redels@orange.fr

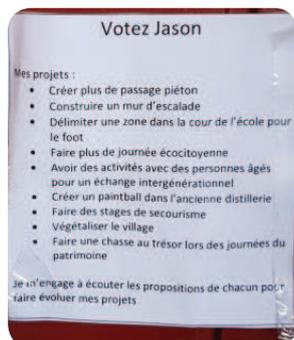
Secteur 7 La Vialette - St Barthélémy - Guille Rieumas

Mme FERRIERE Charlette 05 63 55 40 41

Secteur 4 entre la route de Lagrave, la rue Bernissard et la SNCF

Mme CINTAS Marie Line 05 63 53 23 12
Mme ALARY Sylvie 06 84 84 86 65
M. PECH Roger 05 63 55 42 75

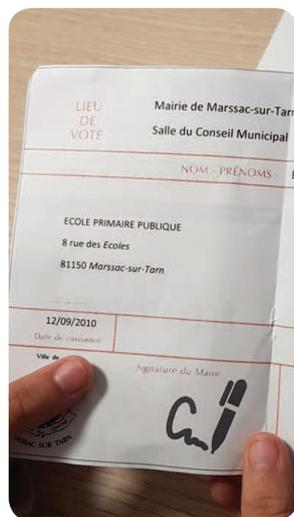
Nouvelle équipe pour le Conseil Municipal Jeunes !



Le premier temps fort de cette aventure, à savoir la campagne électorale, s'est déroulée en collaboration étroite avec les enseignants des CE2, CM1 et CM2 de l'école de Marszac, qui se sont associés activement au lancement, à la campagne et à l'élection du nouveau CMJ de Marszac.

Au jour J, le 10 janvier, tous les enfants munis de leur carte d'électeur se sont présentés à la mairie, salle du Conseil, où les attendaient mesdames Dominique Ferrière et Lydie Picaronie, élues référentes du CMJ et Catherine Vialard, animatrice du CMJ. Tout avait été mis en œuvre pour qu'ils soient acteurs de leur vote comme des «grands» : les bulletins de vote, les isolements, les signatures, l'urne avec son «A voté !» et même le tampon sur les cartes d'électeur... C'était du sérieux !

Suite page 31





Retrouvez votre Marssac Info
TOUT EN COULEUR
sur : www.marssac-sur-tarn.fr



De cette belle campagne électorale, dans laquelle une trentaine d'enfants candidats se sont investis, le nouveau CMJ est né. Un groupe composé de quatre CE2, quatre CM1 et quatre CM2.

Bravo à tous les candidats pour leur motivation, leur enthousiasme et leurs idées !

Le deuxième temps fort de ce nouveau CMJ, c'est bien évidemment la première réunion de travail de cette nouvelle équipe, pendant laquelle ont été élus le Maire et ses deux adjoint(e)s.

Le nouveau Conseil Municipal Jeunes élu pour 2 ans, est composé de :

- Célia MASSOUTIE Maire (CM1)
- Charlotte RICHARD Adjointe (CM1)
- Charlie ESCUDIER Adjoint (CM2)
- Oriane SALA Conseillère Municipale (CE2)
- Sacha MAGOT Conseiller Municipal (CE2)
- Samuel PASCAL Conseiller Municipal (CE2)
- Bastien TROUCHE Conseiller Municipal (CE2)
- Elise ALCOUFFE Conseillère Municipale (CM1)
- Arthur MICHAUD Conseiller Municipal (CM1)
- Jason BEX Conseiller Municipal (CM2)
- Gabriel RUIZ Conseiller Municipal (CM2)
- Jule PAGES Conseiller Municipal (CM2)



La présentation officielle de ce nouveau CMJ a eu lieu le vendredi 24 janvier, lors des vœux de Mme le Maire à la population.

Cet évènement a été l'occasion pour les nouveaux jeunes élus de se présenter eux-mêmes, à travers leur premier discours officiel. Ils ont tous passé un bon moment, malgré le stress de ces nouvelles fonctions. Cette soirée a été également l'occasion pour l'équipe du CMJ sortante de présenter le bilan de leur deuxième année de mandat et de passer officiellement le flambeau à leurs successeurs !

Félicitations aux nouveaux élus et très grand merci aux anciens.



L'ancien CMJ...



et le nouveau !

Un repas des aînés festif et dansant

Près de 200 personnes ont répondu à l'invitation de la mairie pour ce douzième repas des aînés qui a eu lieu le 18 janvier dernier.

Pour la circonstance, la salle des fêtes, préparée comme tous les ans par les élus et les agents municipaux, était sur son 31. Avec une mention spéciale pour la décoration florale particulièrement réussie grâce au talent de madame Lydie Picaronie, adjointe au maire, et des petites mains adroites qui l'ont aidée dans la confection des bouquets.

La journée a débuté avec le discours de Madame le Maire qui a souhaité à tous santé et bonheur pour la nouvelle année avant de passer la parole à Monsieur Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental, qui nous a fait l'honneur de sa présence, tout comme Madame Eva Géraud, notre Conseillère départementale.

Place fut faite ensuite à l'apéritif suivi d'un copieux repas de fête où figuraient en bonne place foie gras et langouste, servi par le traiteur par le successeur de la Maison Roustit.



La musique était aussi au rendez-vous avec l'orchestre Florence Olivier qui a conduit l'animation musicale jusqu'en fin de soirée pour le plus grand plaisir des danseurs.

Les conversations, quant à elles, sont allées bon train tout autour des tables, les uns étant venus avec voisins ou amis, les autres retrouvant avec plaisir d'anciennes connaissances perdues de vue, et d'autres encore liant de nouvelles connaissances avec leur voisin de table encore inconnu une heure plus tôt !

Ce fut une belle fête, pleine de bons moments, de retrouvailles et de convivialité, que tout le monde a bien appréciée.



Bonne Année 2020





Marssac vice-champion(ne) de tennis en Cathare

Ce dimanche 26 janvier, l'équipe Dames a perdu, sa finale, 4-1 avec panache contre St sulpice 2 au comité du Tarn. Marie, Florence, Marjo, Marie-Pierre, les girls du Mfatc se sont surpassées pour la première finale des filles dans le challenge cathare (niveau départemental) de l'histoire du club.

Malgré cette défaite, les nombreux supporters ont apprécié le style offensif des marssacoises et l'esprit positif d'une équipe de copines qui ravit l'équipe des dirigeants (Daniel, Stef, Jmich) qui ont aussi porté depuis 3 ans le projet en développant des entraînements gratuits (merci à Seb, l'entraîneur) qui profitent aux deux équipes dames (l'une compétition, l'autre en loisirs).

Par ailleurs, le même jour, les «gars de la 1» ont bataillé brillamment pour avoir le droit de jouer la finale contre Lisle sur Tarn, en se montrant solides, menant 3-1 à l'issue des simples mais le double a été terrible pour les nerfs des supporters. Au final, dans le 4^{ème} set décisif, l'ASPTT l'a emporté alors que Marssac a eu une balle de match. Bref, une défaite douloureuse mais l'esprit sportif a été au dessus.

Ainsi, le Marssac Florentin Aussac Tennis Club (Mfatc) poursuit sa progression, fort de bonnes conditions

d'entraînements avec ses deux salles (celle de Marssac et celle de Florentin) de l'évolution de ses effectifs avec plus de 60 membres et 3 équipes en compétition. Reste désormais, pour le nouveau président de Marssac, Daniel Carbonneaux (marssacois) et son équipe dirigeante à porter d'autres projets notamment la rénovation du cours N°1, un petit club house pour donner un côté moins impersonnel aux courts et surtout l'école de tennis tant espérée.

Ces projets sont dans les cartons, puissions nous faire que les années 20 soient celles de leur réalisation avec l'appui de tous, joueurs, compétiteurs, supporters et élus.



Elections Municipales & Communautaires

Dimanches 15 et 23 mars 2020

Ce que vous devez retenir



Notre commune fait partie des communes de plus de 1 000 habitants.

En conséquence l'élection des 23 conseillers de notre conseil municipal se fait au scrutin de liste bloquée.

Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Il peut y avoir un ou deux tours.

Cas n°1 : il n'y a qu'un seul tour !

Ce cas se présente si, et seulement si, une liste obtient dès le 1^{er} tour la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une). Dans ce cas, elle reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

Cas n°2 : il doit y avoir un second tour !

Si aucune liste n'a obtenu la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour, aucun conseiller municipal n'est élu ce jour-là. Il y a alors un deuxième tour.

Au second tour, seules les listes qui ont obtenu 10% des suffrages exprimés ou plus au premier tour sont autorisées à se maintenir.

Les listes qui ont obtenu entre 5% et 10% des suffrages peuvent fusionner avec une liste autorisée

à se maintenir.

Celles qui ont obtenu moins de 5% sont éliminées.

La liste qui arrive en tête au second tour reçoit la moitié des sièges. L'autre moitié des sièges est répartie en proportion du nombre de voix obtenues par chaque liste.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation de la liste.

Le même jour que les élections municipales vous voterez aussi pour les représentants de la commune au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Les noms des candidats aux postes de conseillers communautaires figurent sur la même liste que celle des candidats aux élections municipales.

Sur le même bulletin vous trouverez :

- À gauche, la liste des 23 candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des 3 candidats aux élections communautaires.

Ces candidats sont obligatoirement issus de la liste des candidats aux municipales.

Ces listes sont indissociables, ce qui signifie qu'il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux et de rayer la liste des conseillers communautaires ou vice versa.

Important !

Le jour du vote, je ne mets qu'un seul bulletin dans l'urne.

Sur un même bulletin figure deux listes : à gauche la liste des candidats au conseil municipal, à droite la liste des candidats au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Le bulletin que je mets dans l'urne ne doit comporter aucune modification :

- **Je n'ai pas le droit** de rayer une liste et de garder l'autre ou vice versa sinon mon vote sera considéré comme nul.

- **Je n'ai pas le droit** de changer l'ordre des noms, ni d'en rayer, ni d'en ajouter, ni d'indiquer quoi que ce soit sur mon bulletin, sinon mon vote sera considéré comme nul.

Je dois obligatoirement présenter une pièce d'identité au moment de voter. Sans pièce d'identité, même si tout le monde me connaît dans le bureau de vote, je ne serai pas autorisé à voter (**voir liste des pièces p 27**).



Suite du discours des vœux à la population

du marché qui ont dû déménager de la place du Barry vers le parking du complexe omnisports pendant plusieurs mois.

Je tiens à les remercier tous ici pour leur patience et leur compréhension.

Dans cette rue très étroite, nous avons eu à cœur de traiter au

nos élèves mangent à la cantine maintenant. L'ancienne était devenue trop petite, il fallait l'agrandir.

Notre nouvelle cantine a ouvert à la rentrée de novembre et là aussi tout a bien changé : des locaux techniques optimisés, une salle de restaurant scolaire plus claire, plus gaie et, c'est très important, très bien insonorisée.

jours ! Ils étaient ravis de pouvoir faire comme les grands ! Et ils ont été très fiers de tout expliquer à leurs parents lors de la Matinée Portes Ouvertes que nous avons organisée début janvier.

Notre cantine est belle, vous l'avez compris. Mais c'est aussi une bonne cantine.

Côté repas nous avons changé de prestataire, ce qui a satisfait tout



mieux la sécurité des piétons et des cycles. La rue est maintenant dotée d'une piste qui leur est réservée et la vitesse des véhicules y est limitée à 30km/h. Elle n'est malheureusement pas toujours respectée. J'en appelle au civisme de chacun pour que cela change !

Dès l'ouverture nous avons pu constater moins de bruit, moins de résonnances. Résultat : des repas beaucoup plus calmes, des enfants moins énervés pour le retour en classe et du personnel moins fatigué.

le monde.

Nous avons exigé pour nos enfants des produits issus de l'agriculture biologique française à hauteur de 20% minimum.

Nous avons aussi décidé de refuser qu'on nous livre les repas dans des barquettes en plastique. Les repas des enfants sont désormais livrés et réchauffés dans des gastronomes en inox et tous les plats sont servis dans de la vaisselle en grès.

J'ajoute que les parents d'élèves de l'association Cmonécole sont associés au suivi de la qualité des repas au travers de réunions qui réunissent prestataire, parents et mairie.

Dernier chantier 2019, le nouveau parking de l'avenue d'Albi.

Assez grand, avec 20 places dont 2 pour les personnes à mobilité réduite,

Très bien situé sur l'avenue. Il répond aux attentes des commerçants, ils nous l'ont confirmé, et à celles des automobilistes



Deuxième chantier : la nouvelle cantine de l'école

Il faut le savoir, près de 80% de

Et puis, je ne dois pas oublier, bien sûr, de mentionner le self qui a été la grande nouveauté pour les enfants qui l'ont adopté dès les 1^{ers}

dont la plupart cherchent bien souvent à se garer au plus près des commerces.

Autre point intéressant : des fourreaux ont été posés, en prévision de l'installation de bornes électriques pour plus tard.

Les travaux nous ont permis de finaliser aussi une nouvelle liaison piétonne qui relie la rue Tonimarié à l'avenue d'Albi en passant par le parc Nadine Montois. De quoi, j'espère, encourager toujours plus de marssacois à aller faire leurs courses à pied !



En 2019 nous avons aussi bouclé le programme d'accessibilité aux bâtiments publics pour les personnes handicapées.

Nous avons entrepris de multiples travaux.

A l'extérieur des bâtiments, nous avons installé des éclairages à détection automatique, des rampes d'accès, renforcé la signalétique des places de parking PMR et nous en avons aussi créé de nouvelles.

A l'intérieur, nous avons rénové les sanitaires quand ils n'étaient pas conformes, élargi les portes quand elles étaient trop étroites pour passer en fauteuil roulant. Nous avons matérialisé des cheminements tactiles et visuels et placé des bandes de contrastes partout où il fallait le faire.

Ces opérations peuvent paraître bien disparates. Mais elles sont indispensables pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et c'est important dans la vie sociale de notre village de ne pas les oublier.

En 2019, nous avons éteint l'éclairage public quasiment partout dans la commune.

Aujourd'hui, ce sont quasiment tous les points lumineux de la commune qui s'éteignent à partir de 23h30 et de minuit en été.



Seuls les axes principaux restent éclairés, c'est-à-dire l'avenue de Toulouse, l'avenue d'Albi, la rue des Ecoles, la rue de Florentin et la rue des Peyragues..

Pour être plus précise je me dois d'ajouter que le fait de maintenir l'éclairage sur ces axes engendre un maintien de l'éclairage dans certaines portions de rues adjacentes, ce qui trouble parfois les marssacois qui habitent à proximité.



Pourquoi eux sont éclairés et pas moi ! La question nous revient régulièrement. Mais la vraie question, c'est pourquoi éteindre la nuit ?

Et là il y a de vraies raisons !

Parce qu'on consomme moins d'électricité et donc on fait des économies.

Parce qu'on diminue les émissions de CO2 et donc on protège le

climat.

Parce qu'on diminue la luminosité du ciel, et là on protège la faune nocturne.

Alors même si nos rues sont bien noires quand tout s'éteint la nuit, il nous faut continuer dans cette voie.

Toujours dans le souci de diminuer notre facture énergétique, nous avons entrepris un programme important de travaux sur les bâtiments communaux.

Nous sommes intervenus sur les ateliers municipaux, la mairie, l'ancienne cantine, le CLAE, la maternelle, la salle des fêtes, le local de l'ADMR et le stade Désiré Gach.

Selon la nécessité nous avons renforcé l'isolation des combles et des toitures, changé les menuiseries, installé des chaudières plus performantes, nous en avons installé 3, ainsi qu'une pompe à chaleur.

Je précise que ces travaux ont fait l'objet d'une aide financière au travers du dispositif des certificats d'économie d'énergie bonifiés dont a bénéficié la Communauté d'Agglomération.

Pour conclure 2019, je veux évoquer avec vous une superbe journée...

Rappelez-vous ce Dimanche 8 décembre !

Ce jour-là commerçants et associations se sont associés pour offrir à la population une journée exceptionnelle avec, dans la salle des fêtes, un superbe marché de Noël et sur la place du Barry du spectacle, de la musique, des animations, des stands, toute une journée de fête pour entrer dans la magie de Noël !

Ce jour-là il y a eu aussi la réception surprise qui a été faite au désormais célèbre Club de Foot de Marssac pour honorer son exceptionnel parcours en Coupe de France.

Si j'en parle ce soir, c'est pour vous dire le bonheur de voir cet



élan, cette vitalité pour animer notre village... J'entends souvent qu'il manque de bénévoles, qu'il manque de subventions, qu'il manque de salles, de créneaux horaires...

Nous vivons dans un monde imparfait mais quand on voit ce que quelques personnes motivées arrivent à mettre en place, nous pouvons être pleins d'espoir pour l'avenir.

J'ai parlé de notre fameux club de foot, je pourrais aussi vous parler de notre club de boules, champion du Tarn en doublette ou de l'association les Rives du Tarn qui a créé cette année une nouvelle course



«la course au primeur» qui a rencontré un beau succès pour sa première édition...

Même si je ne peux citer tout le monde, je tiens à remercier ici, encore une fois, nos commerçants et toutes nos associations, les membres des bureaux, les bénévoles d'un jour comme les bénévoles réguliers pour tout ce qu'ils mettent en œuvre dans l'ombre pour apporter cette vie, ce dynamisme qui fait de notre village un lieu où il fait bon vivre, où il se passe toujours quelque chose...

...Rassurez-vous, j'en termine, car

je n'oublie pas que nous sommes ici ce soir pour fêter ensemble cette nouvelle année qui débute.



Avant que nous nous retrouvions tous autour du buffet, je veux remercier :

L'entreprise Forcadel qui nous a gracieusement prêté les plantes qui ornent la salle ce soir,

Le domaine Duffau, et le Domaine Les Grezels de Gaillac ainsi que le Domaine Long Pech, de Lisle sur Tarn, qui est tenu par deux vigneronnes.

Et bien sûr remercier les élus et



les agents municipaux qui ont contribué à la préparation de cette soirée.

Je veux aussi adresser, en mon nom, et au nom de tout le conseil municipal, mes meilleurs vœux,

A tous nos bénévoles associatifs, aux relais de quartier, à nos distributeurs, qui donnent de leur temps pour le bien-être de la collectivité,

Aux équipes de nos crèches qui œuvrent au bien-être des tout petits,

A notre équipe enseignante qui accompagne les élèves sur les chemins du savoir,

Aux équipes du CLAE et du centre de loisirs qui aident les enfants à grandir dans le vivre ensemble,

Aux commerçants qui croient, comme nous, à un commerce de proximité et de service,

Aux artisans et entrepreneurs qui font le tissu économique de notre commune et sont source d'emploi local,

A tous les élus qui s'investissent pour le développement et le rayonnement de notre commune,

A tous nos agents municipaux qui par leur travail nous accompagnent pour construire au jour le jour notre cadre de vie de demain.

Mes vœux vont aussi à tous ceux qui sont dans la peine, dans la solitude, dans la recherche d'un emploi, pour qu'ils trouvent des raisons d'espérer.

Mes vœux sont enfin pour vous toutes et vous tous. Que cette année soit belle et bonne pour vous et tous vos proches.

Bonne année à toutes et à tous.

Flashback sur le succès du Marché de Noël de Marssac

Le 8 décembre dernier, nombreux étaient ceux qui s'étaient donnés rendez-vous pour flâner et déambuler dans les allées du Marché de Noël de Marssac.

Contact : www.amis-ecolemarssac.fr ou amis.ecole.marssac81@gmail.com ou sur la page Facebook : les Amis de l'École de Marssac



Plus de 50 exposants ainsi que tous les bénévoles de l'association des Amis de l'école de Marssac leur avaient donné rendez-vous pour le traditionnel Marché de Noël.

Une fois encore, fabrications artisanales et produits de qualité étaient proposés à la vente.

De nombreux promeneurs ont d'ailleurs souligné la qualité des articles proposés, tous en lien avec la thématique et l'esprit de Noël.

Les enfants de l'école de Marssac proposaient également leurs créations de Noël à la vente, créations de qualité qui ont eu d'ailleurs, elles aussi, un grand succès.

Cette journée a été aussi un moment de rencontre et de partage avec notamment le Père Noël qui, malgré un emploi du temps très très chargé a pris quelques minutes pour rendre visite aux enfants et leur proposer des friandises.

L'association des Amis de l'école de Marssac souhaite remercier l'ensemble des partenaires et bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée dont l'ensemble des bénéfices est, rappelons-le, reversé à la coopérative de l'école pour le financement de projets pédagogiques.

Si, vous aussi, vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'école de Marssac, n'hésitez pas et rejoignez nous !

La Présidente des Amis de l'école
Sandra Fernandez

Ecole de Marssac Ouverture des inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée de septembre 2020

Les inscriptions à l'école concernent :

- les enfants qui rentrent à la maternelle pour la 1^{ère} fois ; les enfants nés en 2017 sont soumis à l'obligation scolaire.
- les enfants qui changent d'école suite à un déménagement de leur famille sur la commune.

Les inscriptions se font au service Accueil de la mairie. La présence physique des titulaires de l'autorité parentale est nécessaire. Il est demandé de se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Concernant les inscriptions des enfants en petite section de maternelle, les parents sont informés qu'ils seront invités à rencontrer les enseignants de l'école maternelle le lundi 29 juin 2020 à partir de 17 h.

Plus de renseignements : 05 63 55 40 47

Mieux que les soldes... c'est le Vide Dressing 2020 du Comité des Fêtes

Dimanche 15 mars, le Comité des Fêtes de Marssac vous propose un grand ménage de printemps... et vous aide «à faire de la place» dans vos armoires.

Venez vendre, acheter, troquer des vêtements adultes et enfants, chaussures, sacs, maroquinerie, articles de beauté... à l'occasion de ce Vide Dressing de 8h à 17h à la salle des fêtes.

De très bonnes affaires... c'est sûr, il va y en avoir. Des vêtements et sacs de marque à des prix dérisoires... c'est la bonne pioche !

Se refaire une garde-robe à moindre coût... Pourquoi se priver ?

Alors, ne manquez surtout pas ce Vide Dressing sans pour autant «vider» votre porte-monnaie.

Retrouver toutes les informations sur notre page Facebook et sur notre site

<https://comite-des-fetes-de-marssac-sur-tarn.business/.site>

<https://vide-dressing.org/>

Renseignements par mail à cfmarssac@gmail.com

Inscription auprès de Thierry, responsable des exposants : 06 23 87 24 98



Noël en fête au CLAE de Marssac

L'esprit de Noël s'est invité au CLAE de Marssac.

Dès début décembre les enfants et l'équipe d'animation se sont attelés à la fabrication d'objets de décoration et à la préparation de différents événements :

Le 19 décembre, l'organisation du traditionnel repas de Noël a eu lieu dans une ambiance festive.

Boum, repas gourmand ainsi que la venue du Père Noël pour distribuer les chocolats ont permis de régaler petits et grands.

Le 20 décembre, pour fêter le début des vacances, un goûter festif regroupant l'ensemble des enfants, a été proposé.

A cette occasion, les enfants ont profité des animations prévues par l'équipe : musiques et danses, chants de Noël, chocolats et brioches sont venus ainsi clôturer ce merveilleux moment.

